

CONCLUSION :

Etat des lieux : **Travaux à prévoir**
Conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositif non conforme

Conclusion Visite :

Absence de prétraitement pour l'ensemble des eaux usées ménagères

Absence de système de traitement des eaux usées

Travaux à réaliser :

Mise en place d'un système de prétraitement pour les eaux ménagères

Mise en place d'un système de traitement pour l'ensemble des eaux usées

Date prévue pour le prochain contrôle : **2019**

A Nogaro, le 12 Mai 2014
La Vice-Présidente par délégation,
Anne-Marie SAINT-PE



AVERTISSEMENT : La responsabilité de la collectivité ne saurait être recherchée pour anomalies de mise en œuvre, pour un défaut d'entretien ou pour une utilisation abusive du dispositif.

1- La pérennité de ce système d'assainissement est conditionnée par entretien régulier (vidanges et nettoyage divers)

2 – Cette décision ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite.